



# La Révolution française dans la Marne

Livret du professeur

# Introduction

- ◆ En 1788, la France est endettée. Les dépenses liées à la Guerre d'Indépendance américaine ont été importantes, les récoltes sont mauvaises dans le royaume et les tensions sont vives dans une société accablée par les impôts où les idées nouvelles progressent.
- ◆ La **généralité de Champagne**, division administrative traditionnelle du royaume, puis la **Marne**, département créé en 1790, vont alors être le théâtre d'événements majeurs de la période révolutionnaire : la fuite du roi en juin 1791 et la bataille de Valmy en septembre de l'année suivante, puis la destruction à Reims en 1793, de la sainte-ampoule qui servait lors du sacre, prouvent que la Marne n'est pas indifférente à la Révolution.



La carte de France de 1789, détail

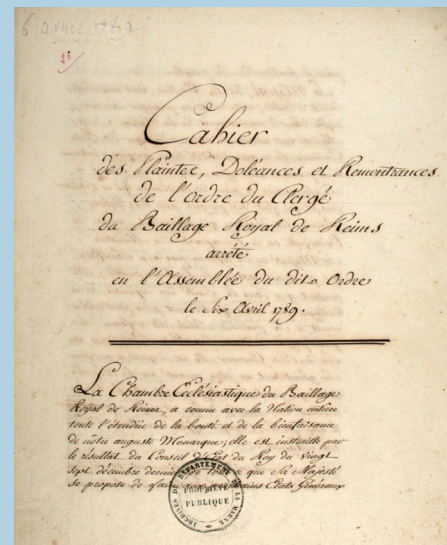
<http://www.histoire-image.org/etudes/carte-france-1789>

- ◆ Les **cahiers de doléances**, les décrets sur la formation du département en 1790, ou les jugements du tribunal criminel départemental sont aussi des exemples d'archives bien conservées. Complémentaires, **ces documents éclairent la disparition de l'Ancien Régime et la naissance d'une nouvelle France.**



La bataille de Valmy, 20 septembre 1792

Archives de la Marne, 18 Fi 112



Cahier de doléances de l'ordre du clergé, bailliage de Reims

Archives de la Marne, 17 B 120



## 1789, l'année des ruptures :

Comment l'année 1789 entraîne-t-elle des ruptures politiques et sociales radicales en France ?

- ◆ Sous l'Ancien Régime, les **États généraux** sont les assemblées extraordinaires réunissant les trois ordres de la société : la noblesse, le clergé, et le Tiers-État. En 1789, les États généraux sont convoqués par Louis XVI pour résoudre la crise politique, économique et sociale du royaume.
- ◆ Dès février 1789, des représentants du peuple sont élus dans chaque **bailliage**, division administrative et judiciaire du territoire, pour assister aux **États généraux**.
- ◆ On commence alors la rédaction des **cahiers de doléances**, registres dans lesquels sont consignés les protestations et les vœux du peuple et qui seront présentés au Roi par les représentants élus.
- ◆ En 1789, la **Généralité de Champagne** est composée de 16 bailliages : dans chaque bailliage, chaque communauté va rédiger ses propres cahiers.

**La situation du royaume de France en 1789 à travers l'exemple d'un cahier de doléances conservé aux Archives de la Marne**



Ouverture des États généraux à Versailles, le 5 mai 1789, gravure d'Isidore Stanislas Helman d'après un dessin de C. Monet, 1790.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

# Fiche 1 Découvrir le document

## Lire des archives... pas toujours facile !

Les cahiers de doléances sont rédigés à la main sur des feuillets en papier très fin.

L'écriture est parfois difficile à déchiffrer pour nous....



### 1) Présentez le document

Donnez le titre du document :

Cahier des plaintes et des doléances de la communauté de Beaumont sur Vesle près Reims.

Qui a rédigé le texte ? Les habitants de Beaumont sur Vesle.

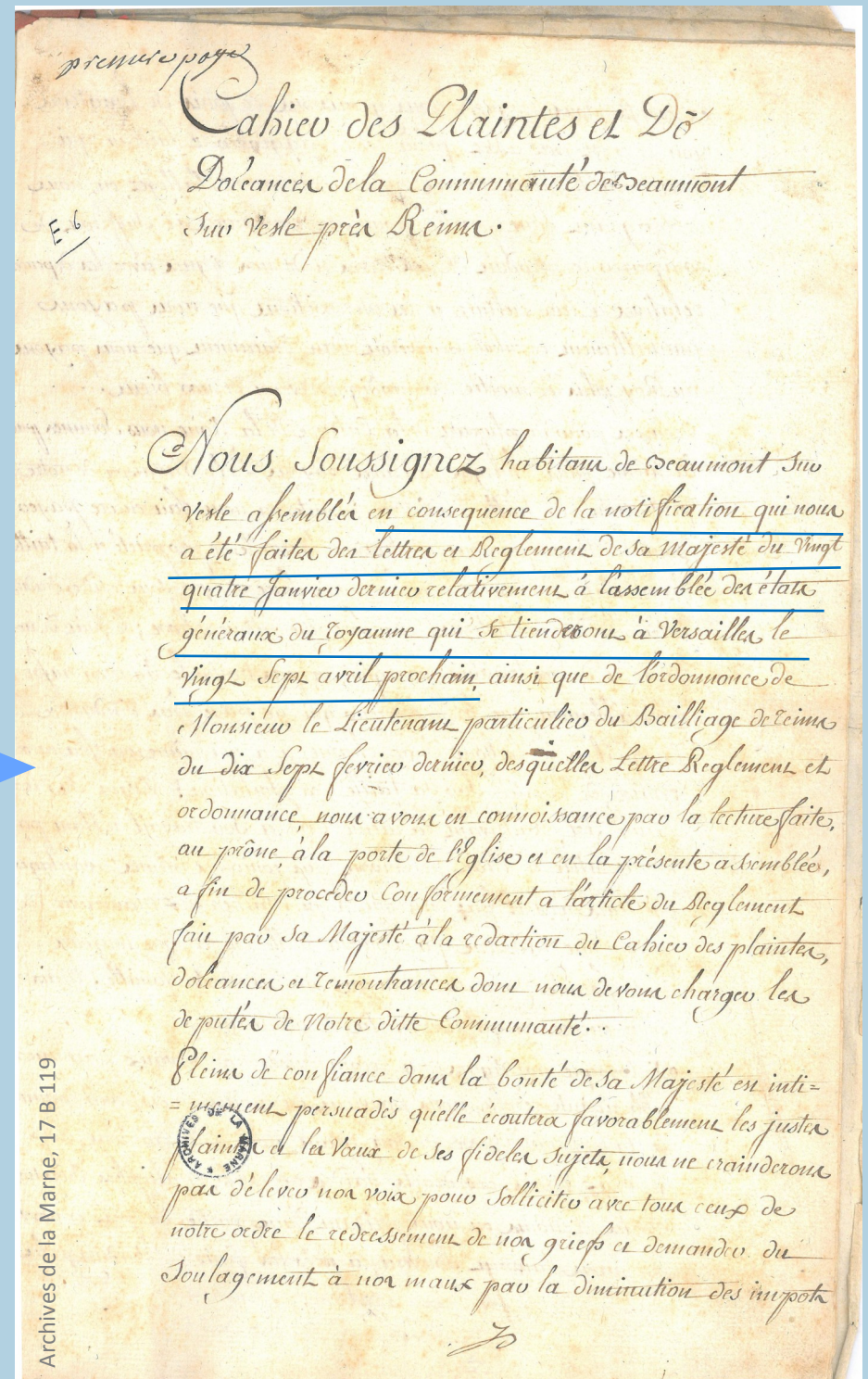
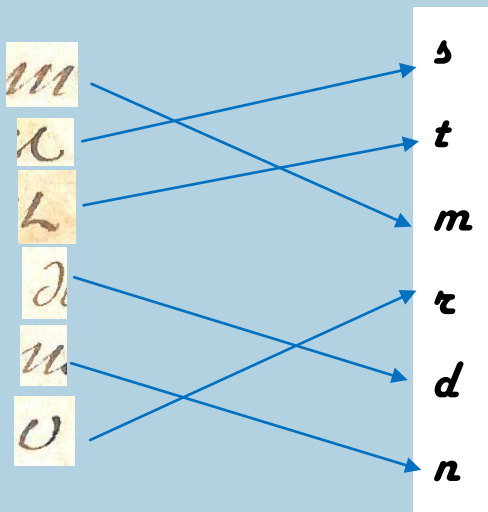
Pour quel événement est-il rédigé ?

Pour l'assemblée des États généraux du royaume.

Quand cet événement est-il prévu ? Le 27 avril 1789 à Versailles.

Soulignez dans le texte les phrases qui évoquent cet événement.

### 2) Reliez les lettres correspondantes





2

excessifs sous lesquels nous gémissons de puis si longtemps;  
 non ce n'est pas assez qu'on cesse d'aggraver le fardeau qui  
 nous accable, nous croions qu'on doit encore l'alléger, en nous  
 de chargeant d'une partie, pour s'en convaincre il suffiroit de  
 comparer le produit de nos terres et de nos vignes avec les dépenses  
 relatives à leur culture et les impositions que nous payons  
annuellement ce calcul prouveroit bien clairement que nous payons  
au Roy plus de moitié du modique revenu de nos biens.

Occupés pour la plupart de la Culture de la Vigne nous sommes par  
 la même plus chargés, car nous payons La bode d'aison de notre  
 profession, la taille d'industrie, ensuite on nous fait encore payer  
 pour le bien que nous Cultivons la taille de propriété et la taille  
 d'exploitation, n'est ce pas la nous faire payer, sous le titre d'indus-  
 trie et d'exploitation deux fois une même chose; le fruit de nos  
 Sucs et de nos travaux, pourquoi ne par traites le vigneron aussi  
 favorablement que le laboureur qui ne paye pas d'industrie  
 lorsqu'il a le labou d'une charrue et a qui même on fait encore  
 remise de moitié sur sa taille d'exploitation? Vivant sur les  
 même sol, Cultivant la même terre et son travail n'étant pas  
 moins utile à l'état, ne doivent pas jouir du même avantages.  
 d'ailleurs n'est il pas bien dû à un Malheureux manœuvre de  
 payer une industrie qui souvent nulle est presque toujours  
 insuffisante pour subvenir aux besoins de sa famille. Mais ce  
 n'est encore là qu'une partie de nos maux.

Si lorsque nos vignes ont récompensé nos travaux par une  
 abondante récolte, nous pouvons du moins en disposer comme  
 le laboureur dispose de son grain, nous nous croions trop  
 heureux, mais des droits d'aides excessifs multipliés sous toutes  
 sortes de noms, en nous privant d'une partie du prix de nos vins  
 ne nous laissent souvent, après les frais de vendange les

Archives de la Marne, 17 B 119

## Fiche 2 comprendre le document

### Les archives, à quoi ça sert?

Grâce aux récits des populations compilés dans les cahiers de doléances, nous connaissons des éléments de la vie quotidienne en 1789.



### 1) Les plaintes et doléances des villageois

← Soulignez dans le texte (pages 1 et 2) ce que demandent avant tout les villageois.

De quel impôt précisément s'agit-il ? **il s'agit de la taille royale divisée en 3 parties : taille d'industrie, taille de propriété et taille d'exploitation**

← Soulignez dans le texte la phrase qui prouve que cet impôt payé au roi est un impôt assez lourd pour le peuple.

### 2) Retour sur...la fiscalité d'Ancien Régime

La **taille** perçue au profit du roi est un **impôt direct**, prélevé dans chaque famille du royaume, à l'exception des nobles et des clercs.

Que suggère cette caricature ? →

Cette caricature montre que seul le peuple supporte le poids des impôts. Ici, le personnage représentant le peuple soutient le clergé et la noblesse et plie sous leur poids.

Le texte évoque également d'autres impôts appelés **aides**.

← Il s'agit d'**impôts indirects** prélevés sur les denrées alimentaires, les biens, les moyens de transport...



A faut esperer q'eu.s jeu la finira bentot, M.P, 1789 : caricature présentant les trois ordres de la société.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



3

Echataz les poineours payez, par de quoi nous peocures une  
 chetive existence. Et comme si la femme craignoit qu'il ne  
 m'acquats quelque chose a notre misere, elle craige encore du  
 Malheureux vigneron qui n'ajant pu vendre son vin par  
 defaut de qualite, ou d'arbeteus se vu reduit a la necessite  
 de le consumer lui même des droits designez sous le nom de gras  
 manquant de trop bu. n'est ce pas la a joutes encore a l'affli-  
 ction de celui qui succombe deja sous le poids de son  
 infortune.

En supprimant ces droits d'aiden excessifs, qui mettent tout  
 douteux a la vente des vins, et dont la perception doit coster  
 prodigieusement, a en juger par le grand nombre de Commis-  
 a qui tout joiissent d'appointements considerables, et en  
 remplaçant ces droits souvent peccun exigez d'une maniere  
 odieuse, par une seul imposition facile a peccun, telle que  
 seroit une certaine somme fixe a payer pour chaque piece  
 de vin, dont le nombre seroit constate chez chaque particulier  
 par un inventaire fait a pres les vendanges, il n'y a point de doute  
 que le vigneron se trouveroit soulage et qu'en ne payant  
 même que moitié de ce qui paye a la ferme, Sa Majeste qui  
 n'auroit plus a payer tant de peccun a la recette desdits droits,  
 auroit la satisfaction de voir son revenu augmenté, et le pauvre  
 cultivateur soulage.

Le sort des habitans desdits lieux est en tout semblable a celui  
 de tous ceux qui comme eux s'occupent a la culture de la vigne mais  
 une servitude ruineuse a joute encore en particulier a leur  
 misere et met le comble a leurs maux en les obligeant de porter  
 leurs raisins sur des pressoirs banans a une heure qui  
 leur est fixee souvent quinze jours d'avance et de payer a leur  
 seigneur pour droits de dime et de banalite. L'onzieme  
 piece de vin de leur recolte, tandis que les fermiers qui possedent  
 des vignes contigues aux leurs et sur le même territoire ne  
 payent que la quarantime.

## Fiche 3 Analyser le document



### Que nous disent les archives sur l'année 1789 ?

Les cahiers de doléances rédigés dans chaque commune nous renseignent sur la situation du royaume de France en 1789.

#### 1) Les difficultés du royaume

Ce cahier de doléances évoque plus précisément la situation de certains habitants de Beaumont. Lesquels ? Encadrez en bleu le passage qui évoque cette situation.

Le document évoque la situation des vignerons qui sont nombreux dans les villages autour de Reims.

En plus des impôts évoqués plus haut, les villageois critiquent un autre aspect de la société d'Ancien Régime. De quoi s'agit-il ?

Les villageois évoquent ici l'obligation d'utiliser le pressoir banal, c'est-à-dire qui appartient au seigneur, et l'obligation de payer au seigneur une redevance pour « droit de dime et de banalité » correspondant à une partie de leur récolte. Ils critiquent ainsi le pouvoir seigneurial.



À Versailles, à Versailles le 5 octobre 1789

Gravure représentant la marche des femmes sur Versailles.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



## Fiche 3 suite Analyser le document

### 2) Un peu de vocabulaire...

Soussigné (adjectif) : qui a signé plus bas.

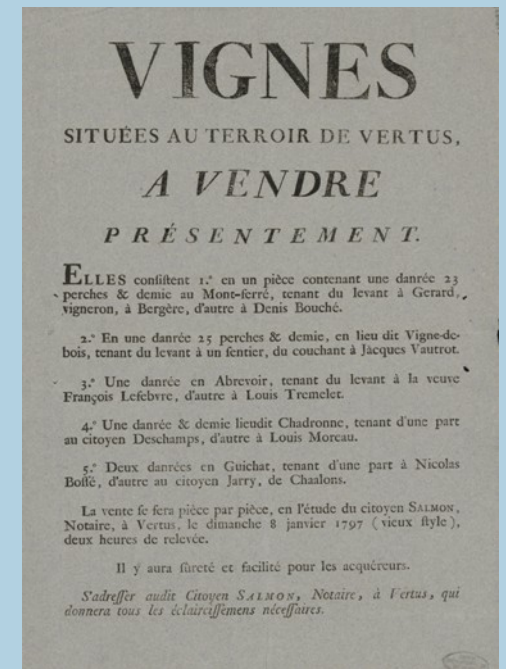
Prône : discours de piété qu'un prêtre fait à la messe.

Grief : dommage que l'on subit.

Ferme générale : système de perception des impôts indirects par des agents appelés « fermiers généraux ».

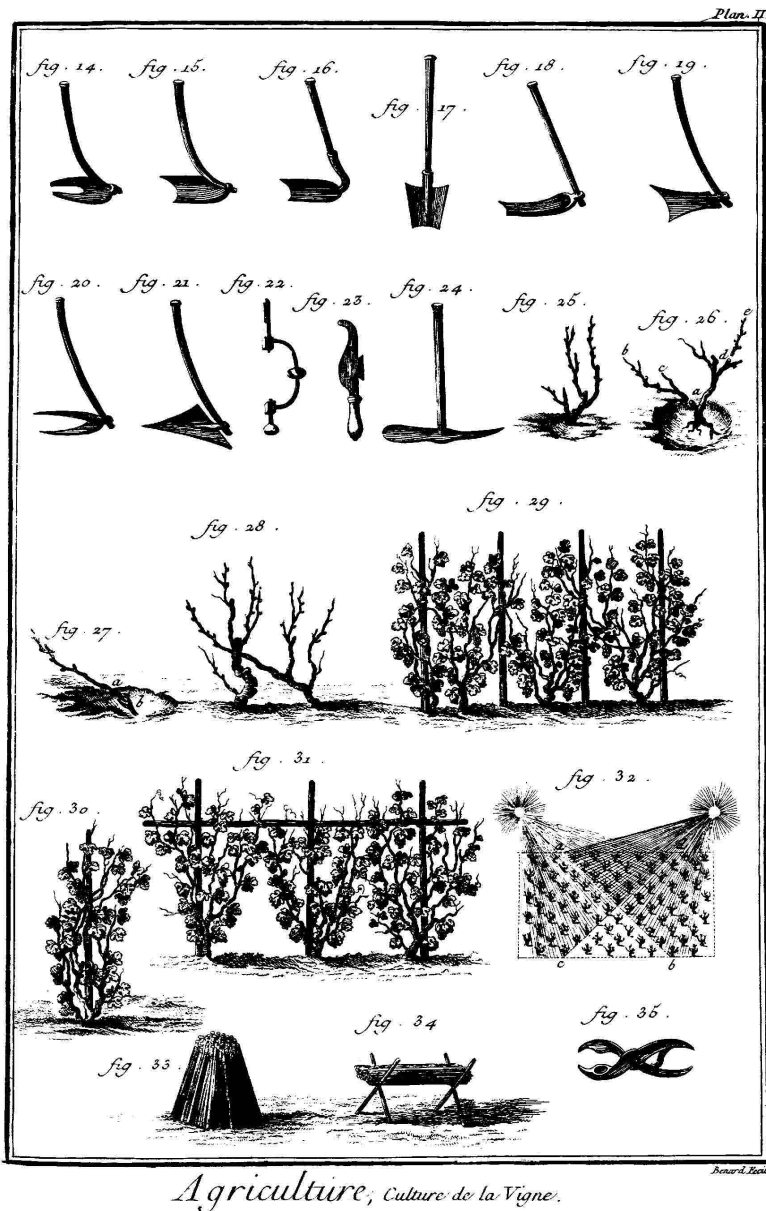
Échalas : pieu en bois que l'on enfonce dans le sol au pied d'un arbuste ou d'un cep de vigne pour le soutenir.

Poinçon : Sorte de tonneau servant à mettre du vin ou autres liqueurs.



Affiche signifiant la vente de vignes situées au terroir de Vertus, 1797

Archives de la Marne, 21 Fi 193

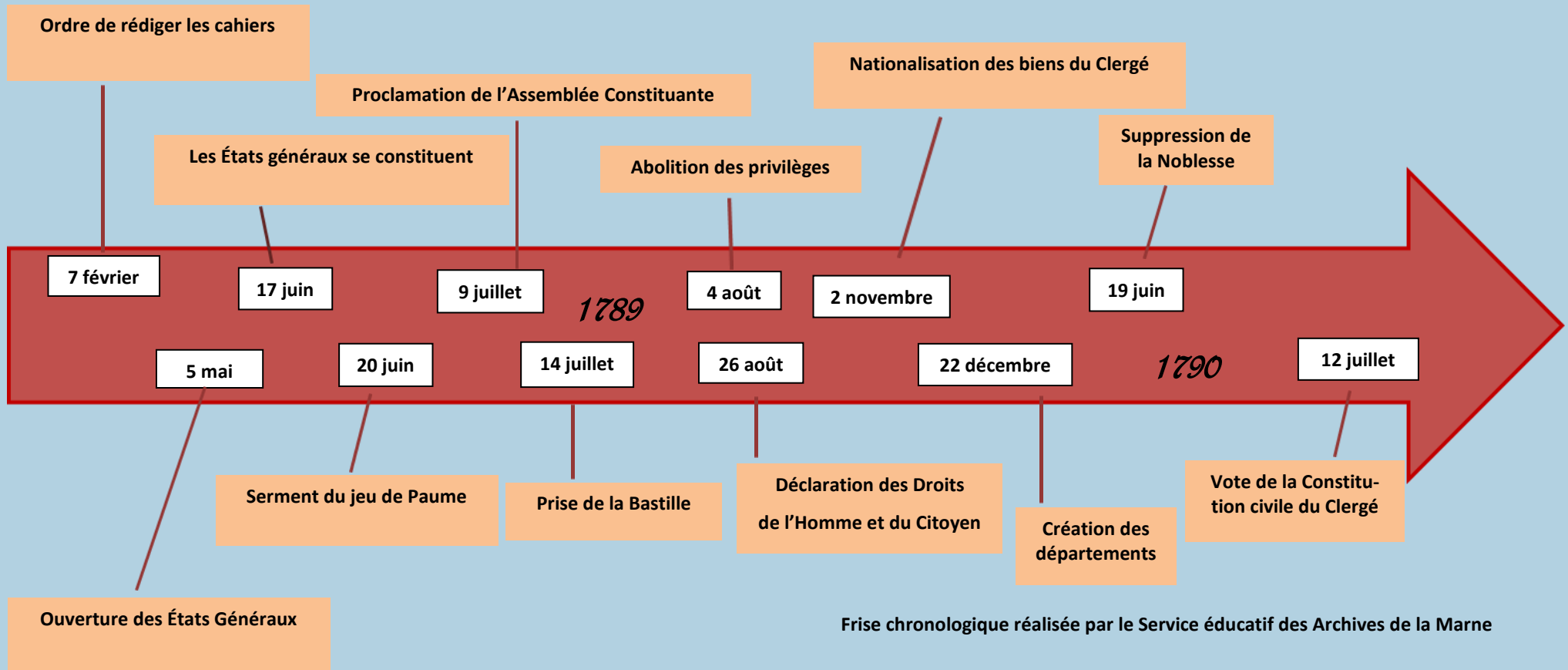


À gauche, planche d'illustrations tirée de l'encyclopédie Diderot et d'Alembert concernant la culture de la vigne,

Archives de la Marne, H 20021

# Les temps forts de la Révolution française

Repères chronologiques 1789-1790



Frise chronologique réalisée par le Service éducatif des Archives de la Marne

« Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que pas la force des baïonnettes. »  
Mirabeau